

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANGLAIS RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi 30 Mai 1848.

No. 75.

L'ÉGLISE DE FRANCE.

Après les déclarations formelles du Saint-Siège exprimées dans le Bref de Pie IX à son Nonce apostolique à Paris, nous ne pouvons qu'être surpris et affligés de la persistance de la *Gazette de France* à vouloir discuter ces questions très-graves touchant les affaires de l'Église, dont le Pape se réserve d'une manière si précise la suprême solution.

« Nous n'avons cessé, dit encore aujourd'hui la *Gazette de France*, de demander le vote universel, la représentation générale, la décentralisation administrative, le droit héréditaire, le rétablissement des nationalités en Europe, un comité national et un concile œcuménique. Nous obtenions tout ce que nous avons demandé. Nous n'en doutons pas. »

Par quelle malheureuse préoccupation ce journal confond-il ainsi toujours les questions politiques avec les choses religieuses, les constitutions et les réformes des États avec le gouvernement et la constitution toute divine de l'Église? Les peuples vont-ils forcer le Pape à tenir un concile, comme ils obligent les souverains à convoquer des diètes nationales? Sont-ce les passagers ou le pilote divinement institué, qui, dans la barque mystique, tiendront désormais le gouvernail et commanderont la manœuvre? Est-ce enfin la voix des multitudes ou la voix de Jésus-Christ qui dira au successeur de Pierre: *Duc in altum?*

Et puis, voyez l'opportunité de ce qu'on demande. Un concile œcuménique! quand l'Italie tout entière est en armes pour conquérir sa liberté et fouler sur de nouvelles bases son unité nationale; quand l'Allemagne est en ébullition, lorsque les trônes chancelent dans toute l'Europe, et que l'ancien monde cherche un appui et un équilibre que les antiques institutions sont impuissantes à lui maintenir. Un concile œcuménique! quand il n'y a ni trouble, ni division, ni germe de schisme dans toute la catholicité; quand tous les catholiques se serrent autour de Pie IX; quand jamais pontife romain n'a reçu plus de témoignages d'amour, de respect et de dévouement de la part de tous les pasteurs de l'Église. En vérité, l'esprit de système conduit à d'étranges aberrations.

Cette demande d'un concile œcuménique n'est pas la seule invasion de la *Gazette de France* dans le domaine des choses spirituelles de l'Église.

Le journal de toutes les réformes ne veut pas même suspendre jusqu'à la convocation du futur concile l'application de ses théories en matière ecclésiastique; il réclame immédiatement, comme plusieurs clubs avancés de la capitale, la nomination des évêques par le clergé et par le peuple; et voici par quel nouvel effort d'habileté il cherche à se débarrasser de la déclaration formelle du souverain Pontife, relativement au maintien du concordat:

« Il n'est pas vrai, dit le journal de M. de Genoude, que le choix des évêques par le clergé et par le peuple serait contraire au concordat. »

« Le concordat veut que le gouvernement présente les évêques à l'institution canonique du Pape. »

« Mais le concordat ne s'oppose pas à ce que le gouvernement ne présente au Pape que des évêques qui auront été choisis par le clergé et le peuple. »

Admirable moyen de jeter la perturbation dans l'Église, quand le Pape, les évêques et le gouvernement paraissent devoir être unanimes sur ce point important de la discipline ecclésiastique. L'élection des évêques à trois degrés, telle est la merveilleuse innovation et la nouvelle conséquence pratique du suffrage universel appliqué à l'Église par les écrivains de la *Gazette*.

M. LAMENNAIS ET LA RÉVOLUTION.

La France ne demande pas à la nouvelle République d'où elle vient, ni quelle a été l'idée primordiale qui l'a conçue et mise au jour; ni si elle est issue d'une idée ou d'un principe uniquement politique, ou bien des nécessités et des besoins purement sociaux. Non, la patrie a mieux à faire que de s'occuper de ces distinctions qui rappellent l'humanité des subtilités d'un autre âge. Elle demande qu'on lui conserve avant tout l'héritage de gloire des quatorze siècles de monarchie, les grands principes de liberté que l'ère de 89 fit lever avec elle; la réalisation politique et sociale de la divine fraternité de l'Évangile; en un mot, tous ses droits religieux, politiques et sociaux. A notre avis, voilà quels ont dû être les vrais principes et les conséquences à tirer de la révolution du 24 février. La démonstration imposante du 16 avril, en faveur du maintien du gouvernement provisoire, n'a pas voulu sanctionner autre chose. Le citoyen Lamennais nous semble donc ne pas embrasser d'une manière assez générale le point de vue par lequel il veut renverser les prétentions dominatrices des révolutionnaires socialistes.

« Oui, notre révolution, dit-il dans le *Peuple constituant*, oui les révolutions sorties d'elle sont des révolutions politiques! Est-ce à dire qu'elles n'aient, ne doivent avoir que des conséquences politiques? Non, certes. La société, évidemment, ne se constitue sur des bases nouvelles que pour réaliser un état nouveau; et cet état embrasse tout ce qu'implique l'amélioration de la vie humaine, et conséquemment les conditions matérielles de cette vie. C'est là ce qu'entendent ceux qui disent que notre révolution est exclusivement une révolution sociale, dont le fruit réel doit être la satisfaction des besoins physiques; et quant à ce résultat, ils ne se trompent assurément pas; mais ils se trompent d'une manière étrange et des plus déplorable, en plaçant ce résultat au-dessus de tous les autres, en faisant de la société un pur mécanisme destiné à pourvoir aux nécessités corporelles, à ce que l'homme a de commun avec l'animal. »

« On ne saurait protester trop fortement contre ce matérialisme abject. L'homme ne vit pas seulement de pain: il vit encore, il vit surtout de vérité, d'amour, du sentiment de ses droits et de la conscience de ses devoirs, de tout ce qui seul fait de lui un être social, des espérances immortelles que rien ne saurait éteindre en son cœur, et qui ouvrent devant lui les horizons d'un progrès sans bornes. »

« Le corps n'est que la condition de cette vie supérieure, de la vie véritable. Nécessaire à cette fin, il doit être conservé selon ses lois propres, qui sont pour l'individu les lois physiques, et pour la société les lois économiques. Mais ramener tout au corps, réduire tout aux besoins du corps, nommer par excellence cette question la question sociale, c'est oublier l'être intelligent, l'être moral, ou le dégrader; c'est ravalier au niveau de la brute la plus noble créature de Dieu. »

« LAMENNAIS. »

Tout cela est en soi parfaitement juste, et il était impossible de protester plus admirablement contre le règne exclusif des besoins matériels qu'on veut établir sous le nom de socialisme, en inspirant aux masses des travailleurs le désir impatient des seules satisfactions sensibles. L'Évangile ici, sous cette plume célèbre, retrouve toute sa sublimité et éternelle interprétation des destinées immortelles de l'homme.

Mais, d'autre part, l'éminent écrivain, le publiciste radical, ne se donne-t-il pas le change à lui-même, et n'est-il pas en politique, comme jadis en religion, le jouet de son imagination emportée autant que magnifiée? Cet état nouveau, purement politique, ces principes abstraits et supérieurs à tout mécanisme social et naturel, tout parfaitement à sa sphère, à sa vie de penseur austère et isolé; mais la masse, mais une nation entière, ne se constituent pas, ne se gouvernent pas sans frottement, sans passion, ni sans mélange de tous les intérêts; et ce qu'il faut, avant tout, pour renoueler un peuple, c'est de tenir compte de son histoire, de ses besoins comme de ses nobles instincts passés et actuels. Aussi, plutôt que de rêver la République abstraite des principes purs, devons-nous tous nous associer à ce que proclamait avant-hier M. de Lamartine, quand il s'écriait:

« A l'époque de la première République, il y eut un mot fatal qui perdit tout et qui conduisit les meilleurs citoyens à s'entre-déchirer en se méconnaissant les uns les autres! Ce mot, c'était la défiance! »

« Aujourd'hui que la seule proclamation de nos principes de démocratie fraternelle et de respect aux nationalités a ouvert dans toute l'Europe l'horizon de la France, et a fait tomber les peuples dans notre amitié au lieu de tomber dans notre sang; aujourd'hui que la République est acceptée partout sans opposition à l'intérieur, et promet à tous propriété, sécurité, liberté, il n'y a qu'un seul mot qui corresponde à cette situation, et ce mot c'est la confiance. Inscrivez ce mot sur vos drapeaux et dans vos cœurs! Que ce soit le mot d'ordre entre tous les citoyens et entre toutes les parties de l'empire, et la République est sauvée. »

ITALIE.

ROME.—Une cérémonie d'une pompe extraordinaire a eu lieu le 5 avril pour la translation de la précieuse relique de la tête de saint André, qui, après avoir été volée et retrouvée comme nous l'avons dit, a été solennellement portée de l'Église des Théâtres à la basilique de saint-Pierre. Tout le clergé séculier et régulier, y compris les chapitres des diverses basiliques, formait une immense et solennelle procession pareille à celle du *Corpus Domini*. Quatre chanoines de Saint-Pierre revêtus de la dalmatique rouge portaient sur un brancard magnifique dans laquelle la sainte relique était exposée à la vénération des fidèles; quatre évêques avec la chape et la mitre marchaient à côté. Les cordons du baldaquin étaient tenus par des camériers secrets de Sa Sainteté. Autour de la vénérable relique étaient rangés le sénateur et les conservateurs de Rome, revêtus de leurs toges de drap d'or, et tenant des torches à la main. Venaient ensuite les gardes nobles, les suisses et les massiers pontificaux qui servaient tout à la fois d'escorte à la précieuse relique, et au souverain Pontife qui suivait à pied avec tout le sacré collège, récitant des prières et tenant aussi un cierge à la main.

L'auguste cortège était fermé par les patriarches, les archevêques et évêques, les divers collèges de la prélature, les gentilshommes de la chambre secrète de Sa Sainteté, le lieutenant général prince Rospigliosi, commandant de la garde civique, entouré d'un nombreux état-major d'officiers de tout grade et de toutes armes. Les élèves de l'Université et les membres des différents collèges y déployaient leurs bannières aux couleurs du Pape et de l'Italie. Cinquante dames romaines, dans le plus profond recueillement, offraient le spectacle édifiant de la piété et de la modestie.

La garde civique, la troupe de ligne, les carabiniers et le bataillon de l'Espérance formaient la double haie du cortège. Les fenêtres et les balcons étaient parés de riches tentures dans toutes les rues que cette majestueuse procession eut à parcourir. Partout éclataient les plus vifs sentiments de religieux respect du peuple envers la sainte relique et l'auguste Pontife dont le visage était resplendissant d'une pieuse joie. Lorsque la procession arriva à Saint-Pierre, la tête de saint André fut déposée sur l'autel papal; les prières analogues à la cérémonie furent chantées, et le Saint-Père donna sa bénédiction apostolique à l'immense cortège qui s'était associé à cette pieuse manifestation. Le soir, le couple de Saint-Pierre, la colonnade de la place et la ville entière furent illuminés.

L'acte notarié qui constate l'authenticité de cette insignie relique, ainsi que la manière dont elle a été re-

trouvée, a été renfermé dans le nouveau reliquaire. Sa Sainteté le Pape Pie IX a ajouté de sa propre main, sur ce procès-verbal, les paroles et la prière suivantes (1):

Anno Domini 1848, 2 aprilis.

Pius divina providentia P. P. IX hanc thecam ovalen argenteam aperuit et recognovit sacrum caput sancti Andreae Apostoli in ea optimè conservatum et in eadem theca dimisso inclusi et proprio sigillo muniti.

Sancte Andrea, protege urbem hanc, intercede pro nobis, ut et nos possimus gloriam in cruce Domini et Redemptoris nostri, in qua est salus, vita et resurrectio nostra.

PIUS P. P. IX.

SUISSE.

FRIBOURG.—Dans sa séance du 29 avril, le grand-conseil avait adopté, en premier débat, le projet de décret d'Etat qui frappait les principaux auteurs du Sonderbund d'une amende de 1,600,000 fr., et déclarait les biens des couvents adjoints au domaine de l'Etat. Ce projet a été modifié au second débat quant à l'amende. La majorité a appuyé la proposition de M. le président Schaller, qui semble avoir senti tout ce qu'il y avait de dur et d'impolitique cette spoliation projetée contre des concitoyens, dont le principal crime était d'avoir voulu sauvegarder l'autorité cantonale. En conséquence, les dispositions du décret du 20 janvier sont suspendues. Un appel général sera adressé au peuple fribourgeois, pour acquiescer par des dons volontaires les frais de guerre; le grand-conseil examinera le produit de cet appel dans la session de mai, et statuera en conséquence.

Les articles concernant les couvents n'ont subi aucun changement. Les trois couvents d'Hauterive, la Part-Dieu, les Augustins ont été supprimés dès ce jour. Ce sont les plus riches. Evidemment c'est à leurs biens qu'on en veut plus qu'à leurs personnes. Quant aux couvents des Capucins et des Cordeliers, on laisse mourir de leur belle mort les conventuels qui y sont renfermés. Défense leur est faite de recevoir des novices. Les Capucins de Fribourg sont, comme tous les Capucins du monde, de pauvres religieux qui n'ont ni champs, ni vignes. Leur trésor, dit-on, n'était qu'une escaragotière qui fournissait à leur table le mets le plus ordinaire. Personne ne le leur envie. Voilà pourquoi ils sont épargnés. Pour les Cordeliers, c'est l'ombre du P. Girard qui les protège encore; grâce à lui, ils ne sont pas jetés sur le pavé. Les couvents de femmes sont aussi supprimés. Par un sentiment de compassion, on n'arrache pas à leur clôture ces créatures faibles, qui ont choisi pour leur demeure la solitude et le cloître. Mais on les condamne à descendre une à une dans la tombe, jusqu'à ce que la dernière pellette de terre soit jetée par la dernière sœur sur sa sœur défunte, et sur celle-ci par l'Etat!... En attendant, les propriétés de tous sont confisquées au profit de l'Etat: cela s'appelle sécularisation des biens des couvents!!

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

SÉANCE DU 4 MAI 1848.

Suivant les dispositions arrêtées à l'avance par le gouvernement provisoire, le rappel avait appelé dès le matin une partie de la garde nationale sous les armes. A midi les membres du gouvernement provisoire sortent du ministère de la justice, Place Vendôme, pour se rendre à pied au palais de l'Assemblée nationale, construit, comme on le sait, dans la cour de l'ancienne chambre des députés.

Vers la même heure, la salle des séances commence à se remplir. Peu de membres ont revêtu encore l'uniforme de représentant; aucun ne porte la ceinture tricolore. La plupart sont en habit de ville; on remarque néanmoins un député des Landes dans son costume natal, et plusieurs ecclésiastiques en soutane: les regards se portent principalement sur l'abbé Lacordaire dont la tête complètement nue et la robe blanche tranchent au milieu de son entourage. On distingue aussi nombre d'anciens députés; entr'autres MM. Odilon-Barrot, Blin de Bourdon, Lambert, Larabit, Subervie, Dupin, M. Albin, Luceau, Berryer, Boulay de la Meurthe, Havin, Grandin, Billaudel, Lherbette, Lamoignon, Lecomte, de Malleville, etc. Parmi les hommes nouveaux, ceux qui attirent le plus de regards, sont Béranger, Barbès, Emmanuel Arago, Jules Favre, Murat, fils de l'ancien roi de Naples, etc. La tribune diplomatique est occupée par lord et lady Normanby; M. Rush, ministre des États-Unis; le baron de Thom, chargé d'affaires d'Autriche; les représentants du Chili et de diverses autres républiques américaines; le ministre espagnol; l'envoyé de Toscane et celui de la république haïtienne.

A une heure, M. Andry de Puyraveau, doyen d'âge, monte au fauteuil. Six des plus jeunes parmi les membres

(1) L'an 1848 de Jésus-Christ, le 2 avril, moi Pie IX, par la divine Providence souverain Pontife, j'ai ouvert ce reliquaire d'argent, de forme ovale, et j'y ai reconnu parfaitement conservée la tête sacrée de l'apôtre saint André; je l'ai renfermé de nouveau dans ce même reliquaire que j'ai scellé de mon sceau.

Saint André, protégez cette ville, intercédez pour nous, afin que nous aussi nous puissions être glorifiés dans la croix de notre Seigneur et Rédempteur, en laquelle sont notre salut, notre vie et notre résurrection.

PIE IX, Pape.

présents prennent place au bureau en qualité de secrétaires; ce sont: MM. Fresnau, Astouin, Lagéroul, Gannon, Sainte-Beuve, Avont et Ferronillet. Bientôt après, le canon des Invalides annonce que les membres du gouvernement provisoire traversent le pont de la Révolution. Les députés montent à leurs places. A ce moment, quelques gardes nationaux veulent pénétrer dans l'enceinte, mais rappelés aux convenances par M. de Châteaurenard, commandant du palais de l'Assemblée, ils se retirent presque aussitôt. Les tambours battent aux champs, et le vénérable Dupont [de l'Eure] entre dans la salle, appuyé sur le bras de MM. Lamartine et Louis Blanc. Derrière eux marchent MM. Arago, Marie, Bethmont, Ledru-Rollin, Marrast, Albert, Flocon et Crémieux. M. Caussidière entre le dernier; seul il porte le costume républicain.

A l'aspect des hommes qui, depuis deux mois, ont si courageusement guidé la France dans la route difficile et nouvelle qu'elle s'était tracée, l'Assemblée entière se lève et les salue par un cri unanime de « Vive la République; vive le Gouvernement Provisoire, » auquel s'associe spontanément le public des tribunes. Les membres du gouvernement provisoire s'inclinent et vont prendre place sur le dernier banc à gauche. Bientôt un messenger vient, de la part du président d'âge, inviter Dupont de l'Eure à monter à la tribune. Il s'y rend en effet, et prononce le discours suivant:

Citoyens-Representants, Le gouvernement provisoire de la République vient s'incliner devant la nation et rendre un hommage solennel au pouvoir suprême dont vous êtes investis.

Eus du peuple! soyez les bien-venus dans cette grande capitale où votre présence excite un sentiment de bonheur et d'espérance qui ne sera point trompé.

Dépositaires de la souveraineté nationale, vous allez fonder de nouvelles institutions sur la large base de la démocratie et donner à la France la seule constitution qui puisse lui convenir, une constitution républicaine! Ici l'Assemblée entière se lève et fait retentir le cri de: *Vive la République!*

Mais après avoir proclamé la grande loi politique qui va organiser définitivement le pays, comme nous, citoyens-representants, vous travaillerez à régler l'action possible et efficace du gouvernement dans les relations que les nécessités du travail établissent entre tous les citoyens et qui doivent avoir pour base les lois sacrées de la justice et de la fraternité. [Nouveaux applaudissements, nouveau cri de *Vive la République!*]

Enfin, le moment est arrivé pour le gouvernement provisoire de remettre entre vos mains le pouvoir illimité dont la révolution l'avait investi. Vous savez que, relativement à nous, cette dictature était seulement un pouvoir moral, exercé au milieu des difficiles circonstances à travers lesquelles nous avons passé.

Fidèles à notre origine et à nos convictions personnelles nous n'avons pas hésité à proclamer la République de février.

Aujourd'hui nous inaugurons les travaux de l'Assemblée nationale au cri qui devra toujours la saluer: *Vive la République!*

Les acclamations accueillent la fin de cette allocution.

M. Crémieux, ministre de la justice, prend ensuite la parole, et annonce que la session est ouverte. Il invite, en conséquence, MM. les membres à se retirer dans leurs bureaux pour procéder à la vérification des pouvoirs. La séance est suspendue, et les représentants quittent la salle aux cris répétés de: « Vive la République! Vive le gouvernement provisoire! »

A 3 heures, la séance est reprise. Les membres des dix-huit bureaux qui composent l'Assemblée viennent rendre compte de leurs opérations. M. Bouchard, président du premier bureau, monte à la tribune, et propose l'admission d'un certain nombre de membres dont l'élection a été reconnue valide. M. Ollivier se lève, et demande qu'avant d'être définitivement admis, chaque membre monte à la tribune, et prête publiquement serment de fidélité à la République.

« Vive nombreuses. — Le serment est aboli. M. Ollivier. — Par qui? De tous côtés. — Par le gouvernement provisoire. M. Ollivier. — Comment! est-ce que vous mettez le pouvoir du gouvernement provisoire au-dessus de celui de l'Assemblée nationale? [Interruption; cris: Le serment est aboli à jamais!]

M. Crémieux, ministre de la justice. — Le serment de fidélité a été, depuis soixante ans, l'occasion de tant de scandales, il a excité une indignation si universelle, que le gouvernement provisoire a jugé à propos de l'abolir. Le serment de tout vrai républicain doit être dans son cœur et non sur ses lèvres. [Très bien! très bien!]

L'Assemblée ratifie par une acclamation universelle la décision du gouvernement provisoire. La vérification des pouvoirs est reprise. Une courte discussion s'élève au sujet de l'élection de M. Milhoux, nommé dans le département de la Haute-Marne, et dont la nationalité comme Français est contestée. M. Milhoux déclare qu'en effet il est né en Belgique, mais il a produit un acte constatant qu'il est naturel depuis 17 ans. Sur les 34 élections du département de la Seine, 33 sont valides sans débat; mais celle de M. Schmidt, accusé d'être entaché de manœuvres frauduleuses, est renvoyée à l'examen d'un comité.

M. Berger monte à la tribune. — Citoyens, dit-il, au nom des députés de la Seine, je propose à l'Assemblée nationale de proclamer solennellement la République. [Nouveaux applaudissements]. Citoyens, que la France et le monde entier sachent que la République, proclamée avec un enthousiasme solennel est et restera la forme du gouvernement de ce pays. [Nouveaux applaudissements]. N'oublions jamais ce grand jour. Au nom du pays, que les hommes de toutes les opinions ne forment plus qu'une seule famille; que ce jour soit véritablement la fête de la Concorde et de la Fraternité. [Cris unanimes de: Vive la République!]

M. Clément Thomas. — Je demande que la proclamation qui vient d'être proposée soit faite au nom de tous les représentants. Si nous avons été consultés d'avance, nous l'aurions tous approuvée: elle doit donc être faite au nom de l'Assemblée nationale.

M. Berger. — Je suis heureux de voir que les membres de

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 30 MAI 1848.

LETRES DE MGR. HUGHES.

LETRE V.

Suite

Oh ! comme sont glorieuses et admirables la consistance et l'identité de cette église dans laquelle j'ai le privilège d'emprunter, pour répondre au malheureux individu qui s'est adressé à moi, le langage par lequel St. Augustin confondait un raisonneur privé, il y a 1400 ans. Sans parler de cette profonde sagesse à la connaissance de laquelle (ce sont des paroles) quelques hommes spirituels parviennent dans cette vie, de manière à connaître l'église catholique à un degré bien restreint sans doute parce qu'ils ne sont que des hommes, mais au moins sans hésitation, parce que ce n'est pas la vivacité de l'intelligence mais la simplicité de la foi qui assure davantage le salut du reste des masses ; sans parler par conséquent de cette sagesse, dont vous (manichéens) niez l'existence dans l'église catholique, il y a bien des choses qui me font encore demeurer avec bien de la justice dans le sens de cette église. C'est l'unanimité des peuples et des nations qui s'y attachent, c'est une autorité, établie par des miracles, nourrie par l'espérance, augmentée par la charité, forte de son antiquité ; c'est la succession des prêtres depuis la chaire même de l'apôtre Pierre (que le Seigneur après sa résurrection chargea de faire paître son troupeau), jusqu'aux évêques même de nos temps ; enfin c'est ce nom même d'église catholique, ce nom que l'église seule, au milieu de tant d'hérésies, a acquis non sans raison ; car (si même tous les hérétiques se donnaient le nom de catholiques) lorsqu'un étranger demanderait : où se tiennent les assemblées de l'église catholique ; aucun hérétique n'oserait lui indiquer sa propre basilique ou sa maison. Oui, ce sont ces liens si nombreux et si puissants du nom chrétien, ces liens si chers qui attachent tout homme croyant à l'église catholique, quoique la vérité, à cause de la faiblesse de notre intelligence, ou l'imperfection de notre vie, ne se montre pas encore dans tout son éclat à nos esprits. Car parmi vous, où je ne trouve aucune des choses qui me retiennent et m'attachent, il n'y a que la promesse emphatique de la vérité qui devrait sans doute être préférée à tout ce qui me lie à l'église catholique si elle était montrée si évidemment qu'on ne pût pas la révoquer en doute, mais pour laquelle si ce n'est qu'une promesse sans réalité, personne ne me détachera de cette foi qui attache mon esprit à la religion chrétienne par des liens si forts et si nombreux (1).

N. B. Faute considérable dans la Ve lettre. Article 53 au lieu de "Mais en vérité, cher lecteur, il n'y en a pas parmi ces raisonneurs privés qui, etc." lisez "mais en vérité, cher lecteur, il y en a parmi, etc."

Fin de la Lettre V.

M. L. J. PAPINEAU.

Si j'étais capable d'un égoïsme aussi abject, d'un servilisme aussi orlé, je serais digne de tomber dans CE QUE JE REGARDE COMME LE PLUS BAS DEGRÉ DE L'ECHELLE SOCIALE ; digne de devenir GARCON TYPOGRAPHE VOLONTAIRE.

MANIFESTE DU 15 MAI 1848.

Voilà comment parle M. Louis Joseph Papineau, ce soit-disant admirateur et partisan de la Liberté, de l'égalité et de la fraternité ! Voilà comment parle cet homme qu'on se plaisait à nommer le champion des libertés canadiennes, mais qui par malheur se trouve actuellement dans une crise telle qu'il répudie son passé, lève l'étendard d'une opposition systématique au système actuel de gouvernement, essuie de toutes manières d'entraver la marche progressive et libérale de son pays, pour le jeter à sa suite, ou plutôt le pousser dans un abîme certain, dont, lui, il aura bien soin de se préserver, moyennant l'hospitalité de la "terre classique de la liberté !" Voilà comment parle M. Papineau. Pour servir sa cause et injurier ses adversaires, il ne cruint plus de jeter l'insulte à la face d'une partie respectable de la société, du corps des typographes, dont la presse doit certainement prendre la cause en main.

Selon M. Louis-Joseph Papineau, le garçon typographe est un être placé au dernier degré de l'échelle sociale ! En vérité, nous ne pouvons pas croire que, lorsque M. Papineau a tracé ses lignes, il ait eu toute sa réflexion et tout son jugement. Ou plutôt, nous dirons que M. Papineau en écrivant pareille injure, a donné une nouvelle preuve de son manque de sagesse et de profondeur de pensées. Nous ne nous arrêterons pas à faire voir combien est insultant, et combien est faux l'avancé de M. Louis-Joseph Papineau ; tout le monde l'a déjà dit avant nous, et à légitime comme il le méritait l'autour de semblables productions. Seulement nous dirons à M. Papineau qu'il sache bien que l'humble artisan, qui tout le jour travaille à gagner honnêtement sa vie et qui par ce travail contribue, comme tous les artisans, à la propagation des sciences et à la connaissance de la vérité, cet ouvrier, quelque humble que soit son origine et quelque bornées que soient ses connaissances, cet ouvrier mérite bien de son pays, et certainement il ne saurait occuper le dernier degré de l'échelle sociale, comme l'avance M. Papineau. Nous disons plus, et que M. Papineau ne l'oublie pas, cet artisan mérite plus de son pays et cent fois plus, que cet homme qui, après avoir reçu une éducation soignée, après avoir combattu pendant plus de vingt ans pour la défense des droits de son pays, finit par le pousser à la résistance armée contre l'autorité du jour, et l'aban donne lâchement au moment du danger. Cet artisan mérite plus de son pays que ce même homme qui, après avoir ainsi délaissé ses compatriotes, se retire en pays étranger, que ce soit sur la terre classique de la liberté ou sur le sol de la belle France, et voit sans mot dire ses anciens confrères en politique être entas-

(1) St. Augustin contr. Ep. Manichéen.

L'Assemblée nationale veut s'unir aux représentants de la Seine.

M. Ducoux.—J'applaudis sans réserve au sentiment qui a dicté la proclamation, et nul plus que moi n'étais désireux de proclamer la république une et indivisible : mais permettez-moi de vous dire que ce n'est pas de cette manière incidente qu'un acte si important doit être accompli. La république sera assez grande et assez durable pour que nous puissions la proclamer dans un moment solennel. Que l'incident qui vient de se passer soit regardé comme l'expression d'un mouvement que nous n'avons pu contenir. Mais je demande que la république démocratique et fraternelle soit proclamée plus tard avec toute la solennité qui convient à un tel acte. [Applaudissements.]

M. Vignier.—Je demande qu'il soit expressément consigné au procès-verbal de la séance que nos acclamations pour la république ont été unanimes.

Une voix.—La république est un fait accompli. Je ne comprends pas qu'il puisse être mis en question.

M. Etienne Arago.—Le peuple l'a proclamée avant vous.

M. Em. Arago.—Pas d'ajournement ; que nos acclamations proclament la république sur le champ. (Oui ! oui !)

Degoussé.—Il a été annoncé que l'artillerie des Invalides et des Champs-Élysées annoncerait la proclamation de la république. Le peuple assemble l'attend avec une noble impatience. Ne le faisons pas attendre plus longtemps. (Approbation.)

Une voix.—Jusqu'ici elle n'a été proclamée que provisoirement.

M. Hure.—Après le fait doit venir le droit.

M. Trélat.—La République est un fait qui s'est préparé durant de longues années. C'est un fait nécessaire, scientifique, (Oh ! Oh !) La preuve de sa nécessité, c'est qu'elle est proclamée dans cette chambre, à côté de celle où on la combattait il y a deux mois. La plus grande preuve, c'est que ceux-là même qui protestaient contre elle ne protestent plus. S'il y a ici des citoyens qui songent à une autre forme de gouvernement... (Non ! non ! Vive la République !) La République est donc comme le soleil : aveugle qui ne la voit pas.

Une voix.—Proclamons tous la République.

Le général Courtis entre dans la salle.—Je viens au nom du peuple de Paris. (Interruption.) Je prie les membres du gouvernement provisoire de sortir sur le péristyle de l'édifice, et les représentants du peuple de les suivre, afin de proclamer la République. (Vive agitation. L'assemblée se lève au milieu de cris d'approbation.)

Un membre.—L'héroïque population de Paris vous prie, par l'organe du commandant de la garde nationale, de proclamer la République à la face du ciel.

Il est environ cinq heures et demie. L'assemblée se rend à l'appel qui lui est fait, et quitte la salle des séances à la suite des membres du gouvernement provisoire. Un roulement de tambours annonce au peuple et à la garde nationale que leurs vœux vont être satisfaits. Aussitôt, les rangs se forment ; on groupe les drapeaux de la garde nationale au pied du perron de la Chambre. "Les couleurs de l'armée," s'écrient-ils de toutes parts, et bientôt les étendards de la ligne mêlent fraternellement leurs plis avec ceux de la milice.

Les membres du gouvernement provisoire paraissent alors suivis des six ou sept cents représentants qui assistaient à la séance. D'immenses acclamations les saluent, et la République est proclamée par un seul cri formé de 200,000 voix. La place et le pont de la révolution et les deux quais de la Seine présentent en ce moment un spectacle vraiment magique. Le peuple, l'armée, la garde nationale fraternisent avec un enthousiasme qui laisse bien loin derrière la journée cependant si belle du 20 avril.

Le soir, la proclamation suivante a été affichée sur tous les murs de Paris.

"L'assemblée nationale, interprète fidèle des sentiments du peuple, par lequel elle a été élue, avant de commencer ses travaux,

"Déclare au nom du peuple Français et à la face du monde entier, que la République proclamée le 24 février 1848 est et restera la forme de gouvernement de France.

"La République désirée par la France adopte la devise : Liberté, Égalité, Fraternité."

"Au nom du pays, l'Assemblée nationale adjure les Français de tous les partis d'oublier leurs anciennes divisions et de ne former à l'avenir qu'une seule famille. Le jour où les représentants du peuple se réunissent est pour tous les citoyens la fête de la concorde et de la fraternité. Vive la République."

Adieux du gouvernement provisoire à la nation.

Au moment de déposer ses pouvoirs temporaires entre les mains de l'Assemblée constituante, le gouvernement provisoire a publié la proclamation suivante, adressée au peuple français :

Citoyens, Demain s'ouvrira l'assemblée nationale ; demain, le gouvernement provisoire va remettre, aux mains des représentants du peuple, le pouvoir que l'acclamation du peuple lui avait confié.

En déposant nos fonctions, citoyens, nous voulons vous adresser tous nos remerciements pour le concours si dévoué que nous a donné votre patriotisme ; nous voulons vous dire pour adieux quelques paroles d'union et de concorde. Vous avez présenté au monde, dans ces temps difficiles, un grand et beau spectacle ! Dans cette immense cité, la paix publique au milieu de la liberté la plus illimitée, le respect constant pour l'autorité du peuple dans la personne des citoyens que le peuple avait proclamés, pour ainsi dire, sur les barricades, au jour de la grande Révolution !

Soyez unis devant l'Assemblée nationale. Notre république vivra par la concorde, par la fraternité.

Point de réaction, point de violence : le calme de la force, la majesté de la République ! Votre attitude même condamne toutes les provocations, de quelque part qu'elles reviennent.

Vous nous avez courageusement aidés à traverser les temps difficiles, montrez au monde qui vous admire qu'après avoir fondé le gouvernement républicain, vous avez la volonté, c'est-à-dire la force de le consolider. Les perturbateurs comprendront qu'adoptés par tous, la République est désormais inébranlable.

La royauté, citoyens, est à jamais vaincue. Plus de privilège, l'égalité ; plus de divisions, la fraternité.

Peuple, le gouvernement de la République est le gouvernement de tous ! Entourons-le tous de notre amour ; formons un faisceau de toutes nos volontés ; que le drapeau de la République s'élève pur et glorieux, symbole de concorde pour nous, d'espérance pour tous les peuples.

Fait en séance du gouvernement, le 3 mai 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

sés par centaines dans de noirs et infectes cachots, et bientôt les quitter pour monter sur le gibet et y subir le dernier supplice. Nous ajoutons que cet artisan mérité encore plus de son pays, que ce même homme qui ne quitte le lieu de sa retraite que lorsque le calme s'est rétabli dans son pays, et qui ne rentre sur le sol natal que pour répéter que tout ce qu'on a fait dans son absence est mal fait, et qui par ses écrits inflammatoires et par tous ses actes ne tend à rien moins qu'à bouleverser de nouveau son pays et à le couvrir une seconde fois de ruines et de cadavres.

Oh ! M. Papineau, croyez-en vos compatriotes, votre heure a sonné ; retirez-vous paisiblement dans vos terres, quittez là la vie publique. Le pays ne veut plus d'agitateur, il est las des poètes de familles, il est las des discours désorganisateur et anti-patriotiques ! Nous dirons plus, il est las de votre politique de théories ! Vous aurez beau dire : "ministres, vous avez surpris et emporté vos élections par la dissimulation, et parce qu'on vous croyait les mêmes qu'en 1837 ; mais aujourd'hui vous ne pratiquez et ne commandez que "des lâchetés !" Le peuple ne vous croira pas, et il aura fort raison. Car en se souvenant de l'année mil huit cent trente-sept, le peuple ne pourra comprendre comment vous, M. Louis-Joseph Papineau, vous venez reprocher des lâchetés aux autres ; il ne pourra comprendre comment vous osez leur parler de courage. Mais il saura toujours vous rendre justice et en voici la preuve. Vous dites que "vous n'avez jamais fait usage d'un soldat pour intimider ni d'un louis pour séduire qui que ce soit." Eh bien ! le peuple va vous répondre qu'il vous croit ; il va vous répondre que cette croyance, il la base sur des faits que voici. D'abord en ce qui regarde "l'usage du soldat," le peuple sait fort bien que vous avez toujours eu soin (sans doute dans la crainte d'intimider) de vous tenir assez de l'écart pour n'être jamais en contact avec la soldatesque d'aucun pays ; le peuple sait très bien que, sans doute encore dans la crainte d'intimider qui que ce soit, vous n'avez pas attendu à St. Denis l'arrivée des troupes anglaises, et que vous avez bien et dûment pris la fuite et êtes allés vous reposer de vos travaux militaires dans le sein de la jeune république ; le peuple sait enfin que c'est sans doute encore une fois dans la crainte d'intimider qui que ce soit, que vous, rendu de l'autre côté des frontières, vous n'avez plus agi ; vous n'avez pas osé réunir seulement une armée de quatre hommes pour venir porter secours aux braves Canadiens qui luttèrent encore, égarés qu'ils étaient par vos conseils, et vos propos désorganisateur, et que vous vous êtes hâté d'aller bien loin et bien loin de votre pays. Après cela, nous serions assez enclin de vous dire : "Que n'êtes-vous resté pour le bonheur de votre pays, dans la retraite de vos prédilections ?"

Mais écoutons encore le peuple, il faut qu'il rende justice à M. Papineau qui dit avec vérité "qu'il n'a jamais fait usage d'un louis pour séduire qui que ce soit." Le peuple répond qu'il sait cela depuis longtemps ; M. Papineau l'a prouvé dès le jour où il entra dans la vie publique. Le peuple pourrait fort bien montrer par une foule de faits que son opinion sur ce point est basée sur la vérité ; mais il se contente de rapporter le suivant que tout le monde connaît, mais qu'on ne peut trop répéter, à la louange de M. L. J. Papineau. Le pays était gouverné par des hommes qui n'étaient parvenus au pouvoir que grâce à l'intrigue et à la corruption. Lord Metcalfe avait pour ministres des hommes qui réellement n'étaient soutenus que par la minorité des citoyens. Aussi dans cette minorité les Canadiens-français et les réformistes en général n'y paraissaient point. Deux Canadiens-français cependant, MM. D. B. Viger et D. B. Papineau seuls prétendaient représenter dans le conseil de la souveraineté leurs compatriotes d'origine française ; mais le peuple n'en voulait rien entendre ; il leur répétait tous les jours qu'ils n'étaient pas les amis de leur pays.—Durant ce temps, M. Papineau était revenu de l'exil, et il gardait le silence ; on disait qu'il ne voulait plus rentrer dans la vie publique, mais c'était un on-dit incorrect. M. Papineau ne voulait pas rentrer dans la vie publique pour le moment seulement. Il consentait à se taire, et pourquoi ? Parce que le gouvernement lui promettait et lui donnait 24500 ! M. Papineau voulait sans doute par son silence et sa non-activité montrer qu'il ne serait pas usage de ses louis pour séduire qui que ce soit ! Et ainsi il a gardé le silence ; et il a vu d'un œil tranquille le gouvernement, dont MM. D. B. Viger et D. B. Papineau laissaient partie, ruiner une section de la province au profit de l'autre, asservir le peuple, lui ôter par la force sa franchise électorale ; en un mot, tyranniser ses compatriotes. Il n'a rompu ce silence profond que pour venir aujourd'hui jeter l'insulte à la face de tous les citoyens, prêcher de nouveau l'agitation effrénée et l'opposition systématique au gouvernement. Bien plus il ne vient que pour accuser et censurer nos défenseurs actuels, et faire en ces termes l'éloge de M. D. B. Viger : "M. Viger est plus sain de cœur et d'esprit, plus instruit, meilleur citoyen, plus religieux que la plupart de ceux (les ministres actuels) qui l'ont remplacé !" C'est ainsi qu'il parle et agit M. Papineau. Et après cela il osera encore faire entendre les grands mots de patriotisme et de nationalité ; il osera encore parler de tartuffes, de lâches, de bigots, de bouffons et de grands éteignoirs ! En vérité, c'est à n'y rien comprendre ! Comment M. Papineau peut-il s'imaginer trouver encore des patriotes parmi ses compatriotes ? Il faut qu'il ait une bien faible idée de leur intelligence et de leur bon sens, et qu'il s'imagine qu'à l'heure qu'il est il suffit de déclamer et d'injurier pour faire tomber le ministère et se faire porter au pouvoir. Mais qu'il se détrompe ; le peuple sait trop bien aujourd'hui à quoi s'en tenir sur son compte, pour seconder encore une fois des idées d'agrandissement personnel et d'ambition démesurée.

Notre correspondant Erasme devra s'apercevoir que la correspondance qu'il nous envoie ne nous arrive que ce matin ; en sorte qu'il nous est impossible de la publier aujourd'hui. Nous ne saurions la publier plus tard, car ça n'aurait plus d'actualité.

Le Journal de Québec vient de faire paraître son troisième article sur le rappel de l'Union ; nous le reproduisons prochainement.

ARRIVEE DE L'IBERNIA.

Nous empruntons les nouvelles télégraphiques qui suivent à la Minerve d'hier soir :

FRANCE.—Un ministère (par interim) a été nommé par un comité de l'Assemblée nationale. Voici les noms des membres qui le composent.

- Affaires étrangères, M. Bastide, représentant.
Guerre, M. Charras, do
Finance, M. Duclercq, do
Justice, M. Crémieux, do
Instruction publique, M. Carnot, do
Commerce, M. Flocon, do
Cultes, M. Bethmont, do
Travaux publics, M. Trélat, représentant.
Marine, M. Cazy, représentant.
Intérieur, M. Recurt, représentant.

On dit que M. Ledru-Rollin a donné sa démission. L'ordre n'a pas encore été complètement rétabli dans les départements. On a donné des ordres pour mettre les côtes de la Manche en état de défense, notamment dans le district de Boulogne.

ITALIE.—Le pape a été obligé de déclarer la guerre à l'Autriche.

ALLEMAGNE.—La légion des allemands qui se trouvaient en France, et qui avait fait invasion en Allemagne, est rentrée en France, après avoir été battue dans différentes rencontres.

RUSSIE.—La Russie fait de grands préparatifs militaires, sur la frontière de la Pologne. Elle a réuni une flotte nombreuse sur la Baltique.

ESPAGNE.—Une nouvelle insurrection a été réprimée à Madrid le 7 mai. Le combat a duré quelques heures, il y a eu du sang versé.

PORTUGAL.—La reine de Portugal a nommé une commission pour abolir l'esclavage dans ses colonies.

GRÈCE.—Des insurrections ont eu lieu sur différents points. Les finances sont dans un état désastreux, la banque du gouvernement a suspendu ses paiements et espères.

HONGRIE.—Le pays est dans un grand état d'agitation. Une séparation complète de l'Autriche, paraît inévitable.

ANGLETERRE.—Rien de nouveau en Angleterre.

IRLANDE.—L'état de l'Irlande est toujours le même. Duffy et Meagher continuent leur appel aux armes, quelques prêtres catholiques se joignent à eux, dit-on.

Nous lisons dans le Journal de Québec la correspondance qui suit. C'est quelque chose de caractéristique, et qui montre assez de quels moyens se servent certains citoyens pour faire triompher leurs idées. Nous nous hâtons de publier cette lettre afin que le public puisse juger les différents acteurs de la scène qui y est racontée.

M. le Rédacteur,

"Qui n'entend qu'une version n'entend rien." Permettez à un témoin qui n'est pas tout-à-fait aussi intéressé que M. Napoléon Aubin, quoiqu'il en dise, de dire ce qu'il a vu et entendu à l'Assemblée convoquée par les seuls amis et partisans de Méthot, sur le marché St. Paul, dimanche dernier. C'est vrai, comme le dit le rédacteur du Canadien, que M. François Buteau fut appelé à la présidence, que M. Méthot fit un discours sensé, que M. Langlois le suivit en exprimant que les électeurs ne pouvaient désavouer sans raison une administration qu'ils avaient travaillée à former aux dernières élections, en élisant aujourd'hui un homme qui serait l'expression d'une politique contraire au moment de cueillir les fruits de celle qui venait de triompher ; puis il termina en faisant l'éloge du patriotisme de M. Méthot, [craignant de tout le monde.] de sa libéralité et des garanties qu'il donne de bien représenter les intérêts industriels et commerciaux de la cité. Ces paroles vraies et pleines de modération furent applaudies de tous les amis de M. Méthot qui étaient en nombre très-considérable, si l'on excepte quelques voix isolées et déguisées, qui furent comme le signal des gentillesques que nous allons maintenant narer, et dont le Canadien a tiré des conclusions si favorables à son candidat qu'il ne recommande pas.

Je dis donc que M. Napoléon Aubin, et un jeune avocat que je ne nomme pas, de peur que, vu ses rapports avec une institution que je désire voir respecter, le nommer ce serait lui susciter du discrédit, et quelques autres, se mirent à souffler à l'oreille de certaines gens qui sont malheureusement par le temps qui court toujours trop disposés à exécuter les hautes œuvres de certains messieurs, se mirent à organiser sous cape une bande de criards en leur insinuant que ce serait un joli tour à jouer que de faire manquer l'Assemblée des partisans de M. Méthot, et de tenir à leur place une assemblée en faveur de M. Légaré.

Comme on avait peu de moyens honnêtes pour épérier ce mouvement honorable pour leurs fautes, on eut recours aux préjugés de certains ouvriers, car je leur dois la justice de dire que le plus grand nombre ne donne pas dans le piège infâme ; on leur dit que les partisans de M. Méthot faisaient des allusions de mépris à leur égard et qu'ils devaient, s'ils se respectaient, crier : Hourra pour M. Légaré ! Or, ces allusions de mépris, si elles ont eu lieu, n'ont pu être faites qu'à ceux qui avaient commencé à troubler déjà les délibérations de l'Assemblée, je le demande à l'homme honnête, si des gens qui viennent ainsi troubler la paix à une assemblée à laquelle ils ne sont pas demandés, qu'ils soient ouvriers, avocats, rédacteurs, ne méritent pas des allusions méprisantes ? Les enfants trouvèrent le jeu tout à fait drôle et invités ils se mirent de la partie.

Un jeune ouvrier maçon qui paraissait devoir mettre et mit en effet le comble du succès dans la partie que les partisans de M. Légaré voulaient jouer, car enfin il était devenu notoire le but que M. Aubin et les autres partisans de M. Légaré avaient en contemplation, fut appelé à prendre la parole, et poussé sur l'estrade, notre débutant soutint pour thèse qu'il fallait respecter les ouvriers, que les ouvriers devaient être représentés, et bien d'autres prétentions qu'il prouvait que la semence que MM. Rhéaume et Cie. ont jetée commence déjà à porter son fruit. Notre orateur descendit de l'estrade et il n'est pas besoin de vous dire les applaudissements. Les amis de M. Méthot, voyant où les choses allaient, résolurent de ne pas souffrir plus longtemps l'insulte sanctionnée par des messieurs et dirent à plusieurs qu'il était inconvenant de venir faire des discours à l'encontre d'un candidat au compte duquel l'Assemblée avait commencé. Dans le même temps l'orateur ouvrier, à qui cette fois l'on avait d'une manière frappante donné la consigne, remonta sur l'estrade par les conducteurs des messieurs, qui se tenaient dans un coin comme un état-major dirigeant l'action d'une bataille. . . L'ouvrier cette fois fit valoir le mérite de M. Légaré, parla aussi bien qu'il le put des souffrances de ce citoyen lors de son emprisonnement, tout pareil

CORRESPONDANCE.

Québec, 27 mai 1848.

Depuis ma dernière lettre, la communauté des Ursulines de cette ville a perdu un de ses membres les plus utiles, la Sœur Marie Barber, en religion Sœur St. Benoît; la communauté de l'Hôtel-Dieu, la Sœur Kérone, en religion Sœur St. ...

Dimanche, le 7 mai, fête de la translation des reliques de St. Vincent de Paul, a eu lieu, à 7 h. P. M. une assemblée générale des confères de cette ville, à la chapelle de messieurs les congréganistes. M. Chabot, président de l'association, avant de donner lecture du rapport officiel des opérations de chaque conférence, a fait remarquer qu'une misère bien grande a régné ici l'hiver dernier, mais que, grâce aux efforts et au zèle des membres de cette société, il n'est pour ainsi dire resté aucune infortune sans soulagement; que depuis à peu près dix-huit mois, c'est-à-dire depuis l'établissement de la société, environ £1,200 ont été distribués par elle aux pauvres de cette ville, avec le discernement et la prudence auxquels l'obligent ses règlements; que déjà sous ses auspices une caisse d'économie, ou Banque d'Épargnes prospère dans la paroisse de St. Roch, et que bientôt une semblable institution va s'ouvrir au milieu de notre population suburbaine St. Jean: précieuses institutions, qui créent, qui entretiennent chez notre population des habitudes de sobriété, d'économie et de vertu.

Mgr. de Sidyme, qui présidait la réunion, a ensuite pris la parole, et dans une courte allocution, toute empreinte du zèle ardent de la compatissante charité qu'on lui connaît, a fait part aux membres présents du projet, qu'il est sur le point d'exécuter, de l'établissement d'une maison de Sœurs de la Charité au milieu de nous. "En faveur de mon dessein, leur a dit Sa Grandeur, je ne réclame aujourd'hui que le secours de vos prières; par la suite peut-être serai-je obligé de faire appel à votre générosité." Alors elle leur a cité un trait bien touchant de votre saint et admirable évêque. "J'assistais à Montréal, à la pose de la première pierre de la maison de la Providence; je demandai à Mgr. Bourget sur quelles ressources il comptait pour une semblable entreprise. Je n'ai aucun moyen précaire à ma disposition; je compte uniquement sur la providence, fut sa réponse." Plus tard, assistant à la bénédiction et à l'ouverture du même établissement, je lui demandai encore s'il avait été obligé de contracter beaucoup de dettes pour le mettre dans l'état où je le voyais. "Tout est payé, me répondit-il; nous ne devons rien! Espérons, a ajouté Mgr. de Sidyme, que notre confiance en la providence sera couronnée du même succès!" La maison projetée devra être construite sur le terrain contigu à celui des Dames de la société des orphelins, et dont Sa Grandeur vient de faire l'acquisition pour cet objet.

Joué dernier, 25 de présent, a été chanté dans l'église de St. Patrice un service anniversaire solennel pour le repos de l'âme de Daniel O'Connell, le libérateur de l'Irlande. Mgr. de Sidyme officiait pontificalement; M. le supérieur du séminaire étant prêtre assistant; M. le curé de Québec et M. le chapelain de l'Hôtel-Dieu faisant diacones d'honneur. Le sanctuaire était rempli d'un grand nombre de prêtres et ecclésiastiques, empressés à témoigner ainsi leur profond respect pour la mémoire de l'illustre défunt. Un chœur nombreux d'élèves du séminaire était placé à l'orgue. L'éloge funèbre a été prononcé par le Rev. M. Kerrigan, qui a esquissé avec éloquence et sentiment les principaux traits de la vie de ce grand homme. "Sa mort, a-t-il dit en terminant, est une perte pour les hommes de toute nation; car O'Connell, par ses lites en faveur de la liberté, avait bien mérité le nom de citoyen de l'univers: elle est une perte pour l'Irlande surtout; car, après Dieu, elle avait la première place dans son noble cœur: elle est une perte pour le catholicisme; car O'Connell était catholique avant tout: c'était aux pieds du crucifix qu'il étudiait; c'est avec les deux noms de Jésus et de Marie sur les lèvres qu'il a expiré: et il a peut-être plus fait pour l'église qu'aucun autre laïque; enfin sa mort est une perte pour les hommes de toute croyance religieuse; puisqu'en lui est disparu un des plus ardents avocats de la liberté de conscience."

Demain, comme vous l'avez déjà annoncé, si le temps le permet, doit être posée avec les cérémonies d'usage la pierre angulaire de la belle église de faubourg St. Jean. Les citoyens, dit-on, se proposent de déployer à l'occasion de cette fête toute la pompe possible. La société St. Jean-Baptiste doit y assister en corps avec ses bannières et ses insignes.

X. Y.

M. l'Éditeur, Vous avez inséré dans votre journal du 26 mai une pièce de vers à la Ste. Vierge, qui ne fera pas la gloire de la poésie canadienne; c'est un assemblage de vers ou de morceaux de vers extraits de différents cantiques, et qu'on a consus comme on a pu; s'il n'y avait que cela, je n'en dirais rien, car à chacun son talent; mais cette phrase ou ce vers adressé à la sainte Vierge, "Je veux vous seule aimer" n'est pas orthodoxe; le poète, dans son enthousiasme, oublie le commandement de Dieu: "un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement." Cette expression peut bien convenir à Jésus-Christ, puisqu'on doit aimer en Dieu, et pour Dieu, et que J. C. est Dieu. Le Witness pourra avec droit reprendre une telle manière de s'annoncer, mais ses reproches ne pourront tomber que sur l'auteur des vers et non sur les catholiques qui n'approuvent point de semblables sentiments. Ce vers "Je suis de Dieu Point" n'est pas supportable: il est extrêmement dur à l'oreille, et offre une équivoque tout-à-fait ridicule; et de plus comme oint et saint ne riment pas ensemble, on peut dire que cette pièce de vers manque de rimes et d'autre chose.

Z.

Un ami a eu l'obligeance de nous passer le programme de la procession qui s'est faite à Québec à l'occasion de la pose de la première pierre de l'église du faubourg St. Jean; il nous passe en même temps une liste des documents qui ont été déposés dans la pierre; nous les donnerons dans notre prochaine feuille.

M. le Dr. Meilleur voudra bien accepter nos remerciements pour copie qu'il nous a envoyée de son "rapport sur l'éducation du Bas-Canada."

La circulaire du comité de l'association des townships a paru hier soir dans la Minerve; nous la publierons vendredi.

Nous avons laissé de côté plusieurs articles et correspondances que l'abondance des nouvelles d'Europe nous force de remettre pour aujourd'hui.

FAITS DIVERS

LIGNE ENTRE MONTREAL ET CHICAGO.—Par une nouvelle entreprise nous avons un canal de plus ouvert au commerce canadien. L'Irlande, steamboat d'environ trois cents tonneaux, est maintenant loué pour voyager entre Montréal et Chicago, il est parti aujourd'hui pour cette dernière ville. Il a été loué par M.M. Holmes, Young et Knapp. Minerve.

INCENDIE.—Le feu éclata hier matin vers 4 heures dans une bâtisse derrière la propriété de M. T. Laflamme, dans le rue du Collège; en quelques instants les flammes se communiquèrent à la maison qui fut bientôt réduite en cendres. L'incendie s'étendit en arrière et sur la rue et consuma en tout cinq maisons, dont 2 appartenaient à M. Laflamme, une à M. Whitney et deux à M. Dalton. Les propriétés de M. Laflamme étaient assurées pour £750, à part les marchandises et les meubles assurés pour £1000, à l'assurance de Québec. On a quelque raison de croire que ce sinistre est l'œuvre d'un incendiaire. L'assurance mutuelle ne perd que £100 par cette conflagration. On nous dit que c'est la troisième fois que M. Laflamme passe par le feu. Quoique les maisons et les marchandises soient assurées, les pertes de ce citoyen aussi intègre qu'industriel sont considérables. Le directeur du collège ainsi que tous les prêtres qui le composent méritent les plus grands éloges, non seulement pour avoir permis aux élèves de sortir pour arracher aux flammes les meubles et les marchandises, mais en donnant eux-mêmes l'exemple du travail. Une quantité d'effets ont été sauvés par eux. Idem.

NOMINATIONS.—Les honorables E. P. Taché et James Leslie viennent d'être appelés au Conseil Législatif.

CAPITAINE MORIN.—C'est avec un sensible plaisir que nous apprenons que M. Morin vient d'être nommé maître du havre de Montréal, en place de M. Rayside, décédé. C'est là une bonne nomination; car outre les connaissances nécessaires à cet emploi, M. Morin est généralement estimé; aussi nous ne doutons pas que tout le moule ne se réjouisse de cette nouvelle.

TEMPÉRATURE.—Le temps a été très chaud depuis quelques jours, surtout hier; aussi vers quatre heures, un orage violent a éclaté sur cette ville et a été accompagné de forts éclats de tonnerre. Aujourd'hui il fait un temps superbe.

TOURTES.—Les tourtes se vendent le 6d la douzaine sur les marchés de cette ville.

POST DE NICOLET.—Un correspondant nous écrit: "Je viens de voir le pont de Nicolet; il est construit solidement et avec assez d'élegance; mais ce qui vaut tout autant, c'est que son utilité est immense et bien comprise par la masse de la population. On peut ajouter que les habitants des environs doivent se réjouir d'avoir une facilité nouvelle pour se rendre à la maison d'éducation dont les évêques ont daté le district de Trois-Rivières."

MGR. DE QUÉBEC.—A Québec samedi dernier, une grande messe solennelle a été chantée à l'église métropolitaine en commémoration du 21e anniversaire du Sacre de Monseigneur de Québec. On dit que Monseigneur jouit encore assez de forces morales et physiques pour s'occuper des affaires de sa grande province ecclésiastique. Il y avait à cette cérémonie grand nombre de curés de la campagne.

Après le service divin, les prêtres assistants se sont réunis à l'archevêché et ont pris part à un banquet préparé pour l'occasion.

La Grâce est partie par le vapeur d'hier au soir pour Nicolet. Journal de Québec.

NOYÉ.—Le Mercury de Québec nous apprend qu'une lettre particulière de Ristigouche annonce que M. James Ferguson, âgé de 16 ans, et M. Jos. Prégné, ci-devant des Trois-Rivières, se sont noyés dans la rivière Ristigouche vers le 12 du courant.

BARREAU DE QUÉBEC.—Le barreau de Québec vient de faire comme celui de Montréal, et a décidé qu'il fallait demander pour lui un acte d'incorporation.

ELECTION DE QUÉBEC.—C'est aujourd'hui qu'a lieu à Québec la nomination des candidats. On nous assure que M. Méthot sera élu.

ORDINATION.—Le 26 du courant Monseigneur l'archevêque de Québec a conféré le sous-diaconat dans la chapelle du séminaire de Nicolet à M. Jules Paradis et Jos. Nérée Gingras. Le 27 au même lieu Sa G. a ordonné M. Jean Octave Prince, de St. Grégoire, Arthur Hubert Burns Lussigny des Trois-Rivières, François Onésime Belloc de la Baie du Fevre, et Antoine Narcisse Belaire de Yamachiche.

LA PRÉSIDENCE.—La convention de Baltimore, au nom des Etats du sud, du centre et du nord vote le général Cass, comme candidat à la présidence, et M. W. O. Butler à la vice-présidence. Les délégués de l'état de New-York n'ont pas voté en cette circonstance.

CANDIDATS à la présidence des Etats-Unis. DEMOCRATES. James K. Polk, George M. Dallas, James Buchanan, Robert J. Walker, Martin Van Buren, Thomas H. Benton, Levi Woodbury, Général Lewis Cass, Général Samuel Houston, Général Wm. O. Butler, Général Quitman, Général Worth, Général G. J. Pillow. WHIGS. Henry Clay, Général Taylor, Général Scott, Daniel Webster, Juge McLean, Tom Corwin, J. N. Crittenden, J. M. Clayton.

CONVERSIONS.—Le 25 avril, 26 protestants convertis ont fait abjuration solennelle du protestantisme dans la chapelle catholique de Caughton, près d'Alcester, Grande-Bretagne.

TRINIDAD.—A St. Thomas, Trinidad, le 20 février, Mgr Smith a administré les sacrements de confirmation et d'eucharistie à 488 personnes.

NOUVELLE EGLISE CATHOLIQUE A BUFFALO, E.-U.—On va ériger une nouvelle église catholique à Buffalo. Elle aura 188 pieds sur 30. Ce sera l'une des plus grandes que l'on compte aux Etats-Unis.

RÉUNION DES CATHOLIQUES.—Nous voyons par les journaux que les sommités catholiques de Philadelphie se sont réunies pour donner une impulsion plus considérable au journal le Catholic Herald. Peussent-ils réussir!

DIOCÈSE DE VINCENNES. L'évêque de Vincennes, M. Bazin, qui vient de mourir, a nommé, pendant sa maladie, un de ses vicaires-généraux, M. de St. Palais, administrateur du diocèse, jusqu'à ce qu'il en soit pourvu autrement.

PREMIÈRE COMMUNION.—Une cérémonie des plus intéressantes et des plus édifiantes a eu lieu dans la chapelle catholique de Louisville, le 30 avril dernier. 80 enfants se sont approchés, pour la première fois, de la table sainte.

ASSASSINAT.—Le senor Vancela, éditeur du journal le Comercio del Plata, publié à Montevideo, a été assassiné à sa porte. C'était un homme sincèrement dévoué à son pays et il est probable qu'il a dû sa mort à l'indépendance de son langage.

comme le Canadien en parle hier au soir, et dit que le parti de M. Méthot faisait queue à Caughton! Dans le même temps, M. Napoléon Aubin, se penant de rire en tournant son visage du côté des murs de la halle comme pour se débiter aux regards. Puis les tapageurs, poussant toujours en foule d'un côté de l'autre, forcèrent M. le président de l'assemblée, M. Méthot et ses amis à descendre de leurs places, lesquels furent contraints, pour éviter des scènes plus déshonorantes encore, de renoncer à leurs déclarations. Des citoyens honnêtes, des vieillards, appelés là par le degré de respectabilité et d'estime que possède M. Méthot, s'écrièrent: Honte! honte!! et d'autres voulaient recourir à la violence et se faire justice.

Dès que M. Méthot eut quitté le lieu de l'assemblée, on vit arriver sur la place M. Légaré! Bientôt une combinaison? Nous n'en savons rien. Mais toujours est-il que M. Légaré vint sanctionner par sa présence l'insulte que l'on venait de faire à M. Méthot. De suite on s'empara de la table et de la chaise abandonnés par les amis de M. Méthot et M. Aurèle Plamondon, avec une audace et des allures qui certainement ne l'élèveront pas aux nues, proposa que des remerciements fussent votés à M. Méthot ou à ses amis pour l'ameublement qu'ils avaient laissé à leur disposition! M. Pierre Gingras fut appelé à la présidence, M. Napoléon Aubin fit un discours, et M. Jacques Rhéaume, qu'on s'était donné la peine d'aller chercher en calèche chez lui, monta tout échevêlé à la tribune en disant qu'on était venu le prendre dans son négligé et que le peuple ne lui avait pas donné le temps de se parer! On dit que M. Jacques Rhéaume disait en venant à l'assemblée qu'il était en blouse, et que pour cela il blâmerait mieux les gens.

Voilà, M. le rédacteur, mon récit de tout ce que j'ai vu et entendu à cette assemblée de dimanche; je laisse à vos lecteurs les commentaires, quoique nous puissions dire dans ce cas-ci que les faits sont éloquents. Z.

Le Freeman's Journal de New-York du 13 mai donne les détails suivants de la mort du vénérable évêque de Vincennes.

"Nous sommes dans la pénible nécessité de rapporter cette semaine le décès d'un digne membre de la hiérarchie américaine, le Très Révérend JEAN ETIENNE BAZIN évêque de Vincennes. Une dépêche télégraphique envoyée par son grand-vicaire M. de St. Palais nous avait annoncé que, samedi soir du 22 du présent, il avait été assisté pour la mort, et qu'il ne restait plus d'espérance de son rétablissement, et lundi nous avons appris par le même moyen l'admirable nouvelle que le pieux et bien aimé Prélat était mort le jour de Pâques à six heures et demie du matin. La maladie qui a occasionné la mort de l'évêque Bazin provenait en apparence d'une inflammation des poulmones et n'a duré qu'environ huit jours. Une lettre privée, que nous avons reçue depuis quelques jours de Vincennes, nous fournit des particularités bien intéressantes de la maladie et de la mort de ce prélat si bien regretté. Nous pensons que notre estimable ami nous excusera pour publier cette partie de sa communication, qui de sa part était entièrement privée et nullement destinée à la presse.

L'évêque Flaget aura reçu sans doute, avant l'arrivée de la présente, une annonce télégraphique de la mort de notre très digne évêque. Dimanche dernier il fut attaqué d'une forte inflammation de poulmones, et quoiqu'il eût l'assistance d'un très habile médecin de son pays, la maladie ne diminua en aucune manière, et ce matin, à environ six heures et demie, il termina son utile carrière; sa maladie fut causée par son zèle, et ses travaux incessants pour son troupeau pendant tout le carême tant en chaire qu'au confessionnal.

Au commencement de son attaque, il témoigna quelques doutes sur son recouvrement, mais il était parfaitement résigné et toujours content, et quand toute espérance eut disparu, il donna ordre à ses affaires, avec une entière tranquillité, dirigeant toute chose par lui-même; il était continuellement entouré de son clergé bien-aimé, et prévenu des soins empressés des Sœurs de la Providence qui l'aimaient si tendrement: la veille de sa mort il reçut les derniers sacrements des mains de son grand-vicaire M. de St. Palais, qui lui adressa une courte mais très affectueuse exhortation, en présence de son clergé, des séminaristes, des sœurs, et autres assistants; après la réception des sacrements, à son tour, il leur adressa sa bénédiction épiscopale; il les appela ensuite l'un après l'autre auprès de son lit, et, après plusieurs mots de remerciements et d'exhortation, il les congédia avec une bénédiction particulière, n'oubliant point son médecin, ni aucun de ceux qui l'avaient servi; lorsqu'il eut terminé l'arrangement de ses affaires, et que le moment de sa mort fut proche, il était entièrement préparé à son départ sacrifié; il témoigna beaucoup de sensibilité jusqu'à la fin, pressant souvent sa croix contre ses lèvres, et prononçant à différentes reprises, pendant qu'on lisait les prières des agonisants, la douce exclamation "Jésus, Marie, Joseph!" il expira sans aucun effort. Il souffrit, il est vrai, pendant la semaine sainte mais aucun doute que le jour de Pâques ne fut pour lui un jour de bonheur et de joie!

Dans le premier discours qu'il nous fit dans l'après-midi du jour de sa consécration, l'évêque Bazin nous exprima le désir, s'il était nécessaire pour notre bien spirituel, de mourir pour nous; et son vicaire-général nous a fait remarquer ce matin, à la messe, que le ciel avait accepté son sacrifice. Son court ministère parmi nous a été tel qu'il s'est attiré la vénération du peuple, et sa mort a laissé ceux qui ont connu la beauté de son caractère, dans la désolation, et a occasionné la plus profonde tristesse dans toute la ville. La presse de samedi a été arrêtée pour annoncer son éloge, et tous même ceux qui n'étaient pas de notre communion n'arrêtaient pour que je leur racontasse quelques traits de son affabilité et de sa bonté touchante. S'il eut vécu il était destiné à gagner tous les cœurs de la société, mais déjà il avait occupé l'estime publique.

Sa vie a été une instruction continuelle pour tous ceux qui ont partagé les soins de ce bon pasteur, mais sa mort est une édification immortelle pour ceux qui ont eu le privilège inappréciable d'en être témoins. Sa bonne odeur ne cessera jamais dans cette communauté Catholic Advocate, 29 avril.

—Le Saint-Père a donné quatre mille écus de sa cassette particulière pour être distribués aux pauvres dans la solennité des fêtes de Pâques.

BON CHIEN CHASSE DE RACE.—Dans sa séance d'avant hier, la cour générale des sessions a condamné à sept ans et six mois de prison une femme nommée Honora Shephard convaincue d'avoir passé sciemment un billet faux. C'est la seconde condamnation que cette femme subit pour le même motif; mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est l'histoire de sa famille: son père est mort dans la prison de Philadelphie; sa mère et deux de ses frères sont à Sing-Sing; un autre de ses frères est à Moyamensing et un autre encore dans la prison d'Etat du Massachusetts. Il y a décidément des familles prédestinées.

BANQUE D'ANGLETERRE.—Le compte-rendu de la Banque d'Angleterre, qui publie la Gazette de Londres, constate une nouvelle diminution de 14 millions dans l'encaisse métallique. Néanmoins, le numéraire est encore très abondant dans les caisses de la Banque, puisqu'il s'élève à 330 millions.

ITALIE.—Nous lisons dans le Moniteur du soir: "Une conspiration a été découverte à Rome. Cinquante individus environ ont été arrêtés le 15 avril. Ils étaient armés de stylets et de pistolets. La plupart étaient des repris de justice; ils avaient beaucoup d'argent; la garde nationale a montré beaucoup de zèle dans cette affaire.

Pie IX viendra à Bologne, au centre des opérations, jusqu'à la solution de la grande question lombarde. Un motu proprio annonce que le grand Pontife s'est proclamé chef de la ligue italienne."

PERSÉCUTION.—Les Jésuites ne sont pas les seuls religieux en butte à la persécution. Une lettre de Vienne (Autriche), en date du 6 avril, nous annonce que les RR. PP. Ligoriens venant de quitter cette ville, escortés par un nombreux détachement de garde civique qui avait eu bien de la peine à les défendre des violences dont les menaçait une populace furieuse. La maison de ces religieux avait été, pour ainsi dire, prise d'assaut; et, sans l'intervention de la force armée, leur vie aurait couru les plus grands dangers. L'antique église de Notre-Dame-du-Port, affectée à leur maison, était le rendez-vous ordinaire de toutes les ames pieuses de Vienne, qui aimaient à s'y réunir pour se fortifier chaque jour, par les prédications de ces vénérables religieux et par la fréquentation des sacrements, contre les séductions de cette grande et licencieuse capitale. Aussi rien n'est-il comparable au regret et aux larmes qui accompagnèrent et suivirent leur inique expulsion.

LOMBARDIE.—L'armée autrichienne campée sous Vérone et appuyée sur Mantoue et Legnano est évaluée à trente-cinq mille hommes, sans compter la garnison des forts. Les corps italiens qui en font partie et qui se trouvent dans la ville sont gardés à vue.

Le premier corps des troupes toscanes, fort de deux mille hommes, a passé le Pô le 16 avril, à Brescello, sous les ordres du général Bava, pour se joindre à l'aile droite de l'armée piémontaise, en suivant la route de Viadana, Sablonotta, Gazzolo de Marcaria. Charles-Albert a réuni sous son commandement toutes les troupes toscanes auxquelles se joindront bientôt celles de Naples.

Un bulletin du gouvernement provisoire de Milan, publié le 18 avril, annonce qu'il est certain que tout le Tyrol méridional s'est prononcé pour la bonne cause. Seule la vallée de l'Adige, retenue par la présence des Autrichiens, qui sont concentrés autour de Trente, divisés en nombreux détachements, ne peut prendre part au mouvement italien.

Les journaux de Gênes annoncent que la flotte française de la Méditerranée se trouve actuellement dans le golfe de Spezia.

AUTRICHE.—Voici les principes fondamentaux de la constitution qui vient d'être promise à l'Autriche:

"La constitution sera basée sur des principes indépendants des constitutions provinciales. Il y aura deux chambres. Elles devront examiner et apprécier les changements demandés dans les constitutions provinciales.

"La première chambre sera composée de 250 à 300 membres. Le souverain nommera un cinquième à vie, et les quatre cinquièmes seront nommés par les grands propriétaires fonciers et pris dans leur sein. Les fils de l'empereur et de l'héritier présomptif seront membres de la première chambre. Pour être membre de la première chambre, il faut être sujet autrichien et avoir vingt-cinq ans. La deuxième chambre sera composée des représentants des communes. Il y aura un député par 20,000 habitants. Son élection est réservée aux sujets autrichiens âgés de vingt-quatre ans, domiciliés depuis un an dans le district électoral et indépendants. Sont éligibles tous ceux qui sont électeurs. Les ministres sont responsables et le souverain est inviolable. Tous les citoyens sont admissibles aux emplois publics, sans distinction de religion."

PRUSSE ET DANEMARK.—La guerre a décidément éclaté entre le Danemark et la Prusse. Les troupes prussiennes sont entrées dans le Schleswig et le dimanche de Pâques, 23 avril, après un combat qui a duré huit heures, de 2 h. à 11 h. du soir, elles ont chassé les Danois de la ville de Schleswig. Leur perte dans cette action a été d'environ 300 hommes. Une dépêche télégraphique de Hambourg le 24 avril, annonce que les confédérés se sont également emparés de la ville de Finsburg.

L'Angleterre a fait offrir à Berlin sa médiation entre la Prusse et le Danemark. Il aurait été répondu, dit-on, à cette ouverture que la guerre contre le Danemark n'était pas seulement une affaire spéciale à la Prusse, mais une affaire de droit, et que c'est avec la confédération que la question devait être traitée; on a, en outre, déclaré qu'on n'entrerait, en tous cas, en négociations que lorsque les danois se seraient retirés du Schleswig.

MARIAGE. En cette ville ce matin, par messire Fay, Charles Glackmeyer, avocat, assistant-greffier de la cité, à Doll, Marie-Reine-Joséphine Duverny, fille aînée de Ludger Duverny, ecuyer, tous deux de cette ville.

DÈCES. A Bécancour, le 16 du courant, à l'âge de 61 ans, Charles-Claude Provancher, cultivateur.

INSTITUTEUR. UN INSTITUTEUR d'expérience et qualifié pour tenir une Ecole-Vocable désire prendre en engagement pour une ou plusieurs années à commencer au premier de juillet prochain sous les ordres des Messieurs les Curés et Commissaires d'Ecole, soit dans le district de MONTREAL, des TROIS-RIVIERES ou de QUÉBEC. Dans une ECOLE MIXTE; sa Dame peut prendre l'instruction des filles. Il peut enseigner la vraie prononciation de la langue anglaise. L'arithmétique dans toute son étendue d'après les meilleurs auteurs anglais, la tenue des livres de compte, l'arpentage, etc. etc. Il sera utile pour les catéchismes, les cérémonies du chœur en général. Il exerce sa profession suivant la méthode si facile de Lancaster. S'adresser soit par lettre à la poste ou autrement; à Messire CHARLAND, prêtre et curé de St. Clément de Beauharis.

LA SECONDE LETTRE DE M. PAPINEAU.

(De la Revue Canadienne.)

Nous demandons pardon à nos lecteurs de revenir sur ce document qui a fait une si pénible sensation dans notre société, qui a provoqué partout un sentiment de regret et de réprobation, chez ceux qui sont le moins bien disposés envers M. Papineau comme chez ses partisans et ses admirateurs les plus ardents.

L'assemblée irlandaise qui a eu lieu, la semaine dernière, le 10 mars, a été faite et provoquée par un jeune irlandais portant nom Devlin, qui vient d'être admis au barreau de cette ville et qui croit sans doute que le moyen de se créer une bonne clientèle, c'est de faire du bruit d'une manière ou d'une autre.

M. Papineau avant d'agir ainsi aurait dû s'informer de l'état de l'opinion publique ici sur la question Irlandaise du Rappel. Il aurait appris que les principaux citoyens de cette origine et M. Hincks entr'autres la considéraient comme une de ces questions dans lesquelles les hommes politiques du Canada ne devraient pas intervenir.

Le Pilot a cité Daniel O'Connell; il aurait pu ajouter qu'en 1835 ou 1839 le grand agitateur au lieu d'intervenir dans les affaires du Canada et de sympathiser avec nos patriotes d'alors n'a élevé la voix sur leur compte que pour les blâmer et condamner la conduite de M. L. J. Papineau, leur chef, qu'il a qualifiée de téméraire et maladroite.

C'est un bien mauvais génie qui a poussé M. Papineau à écrire sa lettre de lundi dernier; car jusqu'ici malgré les torts que nous nous lui reprochions, malgré son fanatisme démagogique, il avait conservé le respect et l'estime de ses compatriotes, la dignité convenable à son âge, à sa position et jusqu'au prestige qui s'attachait à son éloquence, à ses glorieux services d'autrefois.

Il ne le reconnaît plus. Au lieu de paroles patriotiques, franches, honnêtes, loyales, il ne lit que mensonges, fausses représentations, paroles invidieuses, propres à le tromper, à l'égayer. "Il y a de la vie et de l'honneur à Québec! A Montréal, c'est autre chose; nous y avons le siège de gouvernement responsable. Nous y avons des hommes d'état profonds comme l'abbé et muets comme la tombe, qui étouffent les mesures qui naissent dans Québec." Est-il possible d'écrire quelque chose de plus profondément méchant que ces lignes? M. Papineau sent combien ses idées politiques d'aujourd'hui conviennent peu à la majorité de ses compatriotes, à la situation actuelle de son pays, il sait que, parfaitement compris, elle serait répudiée avec empressement.

Nous ne disons rien de l'insulte gratuite, de l'outrage insolent jeté à la face de la population de Montréal. Un pareil langage porte avec lui sa propre condamnation. Le pays entier sait ce que la population libérale de la capitale a fait de tout temps pour la cause de la réforme et du progrès. Il connaît ses sacrifices, son dévouement, ses luttes longues et même sanglantes pour la bonne cause. Il sait que ce que le peuple a fait hier pour la réforme et la vraie liberté, il le ferait encore demain, et c'est ce peuple au mi-

lieu duquel M. Papineau a vécu si longtemps, dont il connaît l'héroïsme, les vertus, le patriotisme, qu'il insulte et qu'il outrage aussi lâchement, aussi calomnieusement! Il y a de la vie et de l'honneur à Québec! A Montréal c'est autre chose!!!

Mais c'est contre les hommes politiques de la capitale que M. Papineau exhale son rage impuissant. Il leur reproche d'être profonds comme l'abbé et muets comme la tombe, et d'étouffer toutes les mesures qui naissent dans Québec. Hélas! M. Papineau, dans son propre intérêt, regrettera bientôt amèrement de n'avoir pas été un peu plus profond et muet comme la tombe avec la députation Declin et Cie. Quant à la grave accusation d'étouffer toutes les mesures qui naissent dans Québec, pour la faire, fallait-il au moins citer quelques faits au soutien.

M. Papineau nous dit qu'il a été jeté dans la vie politique contre son inclination. S'il avait le moindre pressentiment du rôle odieux qu'il devait jouer, il devait s'abstenir d'y entrer. S'il n'avait aucune confiance dans l'ordre de choses actuel, mais voulait laisser ses anciens amis politiques essayer de faire fonctionner le gouvernement responsable avec l'Union, en y entrant, ne devait-il pas au moins remplir les engagements qu'il prit en décembre dernier envers le pays en général, et le comté de St. Maurice en particulier, de se réunir à la majorité et de soutenir l'administration Lacombe? Comment l'a-t-il fait? Nos lecteurs pourront le voir en lisant l'excellent article que nous reproduisons aujourd'hui de la Minerve, dans lequel les deux manifestes de M. Papineau sont mis en présence et comparés. Ces deux documents sont les témoins irréfutables, irrégulables de la mauvaise foi et de la perfidie de leur auteur.

M. Papineau, dans sa dernière lettre, fait allusion à l'espèce de méfiance et de soupçon que, dit-il, on faisait planer sur sa tête durant l'administration Viger-Papineau, qu'il était changé, etc. Il a tort de rappeler ce temps-là, car on peut lui dire avec vérité que dans ces jours néfastes, il était profond comme l'abbé et muet comme la tombe sur la politique de son pays. N'avait-on pas raison de soupçonner son patriotisme, alors qu'il se taisait en présence de toutes les injures, de toutes les turpitudes auxquelles on attachait son nom quand il savait que ce même nom avait servi à diviser ses compatriotes, que son cousin et que son frère étaient ministres contre le gré du peuple, et que toute sa famille était passée armes et bagages à l'ennemi? Les événements ont prouvé qu'on ne se trompait pas, et aujourd'hui le peuple canadien sait à quoi s'en tenir sur toutes ses protestations de dévouement à sa nationalité.

P. GENDRON, IMPRIMEUR.

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL. OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveaux patrons, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que Livres, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS. 6 novembre 1847.

ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS.

COMITÉ LOCAL, SECTION DE LA VILLE

Résolu, 10.—Que les Dames soient spécialement invitées par la voie des journaux à s'adjoindre à l'association des "Etablissements Canadiens des Townships," et à travailler avec zèle à en augmenter les membres.

20.—Que cette invitation soit aussi adressée aux mes-sieurs de la ville.

30.—Que chaque Centurie ou Décurie soit prié de transmettre au Secrétaire de leur comité local leur nom, ainsi que celui de leurs inscrits.

BANQUE D'EPARGNES

EXTRAIT. Balance due aux déposants, 31 décembre 1847. £62675 11 7 Mars.—Montant déposé depuis le 31 déc. jusqu'à ce jour. £27172 0 6 Po. retiré de. 25203 16 1

1468 4 5 Balance due ce jour aux déposants £64143 16 0 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et du District, Rue St. François Xavier. 3 mars 1848.

LIVRES NOUVEAUX

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant ses Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Mort, et l'exercice de chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grands seigneurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins sur acier, trente-huit pages, illustrées de douze gravures.

—AUSSI— Une nouvelle et jolie édition de LA NEUVAIN EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SALLIER, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres de prières à la vente. PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont en outre en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Afin ils feraient tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patronneront. CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, PARMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par an, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se contentent pas de cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal, de vouloir faire connaître le présent avis, dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamoignon, et chez MM. J. & O. Grégoire, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

AVIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

En annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage des aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la variété qui lui est due dans les prix de ces objets, soit en Or et en Argent, surtout en imitations, mettez en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASABLES TOUT FAITES.

—AUSSI— CROIX DE CHASABLES EN DRAP D'OR avec broches à RELIERS en or, argent et couleurs. Damas Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPELLES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapelles et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ÉTOILES ET VOILES DE BÉNÉDICTION. Les Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ÉTOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'après les nouvelles). Noire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. de Clergé tous les avantages du bon marché et de la haute qualité et avec leur bienveillant appui et une vente rapide, de suite de très-prix et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

—AUSSI— ARGENTERIE D'ÉGLISE. Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Oratoires Ciboirs Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation expédient par leur propre compte, jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE POUR LES JEUNES DEMOISELLES

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SOEURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Soeurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise, les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêtes à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur raison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habilement et le trousser, on exige rien en particulier, cependant il serait bon de voir les Soeurs à ce sujet. On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre variance recordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

À la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août, 1847.

MANUEL DE TEMPERANCE, PAR LE R. P. CHINQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & Cie. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. " A L'ÉVÊCHE.

THE PILOT And Journal of Commerce

Se publie le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Souscription—Cinq PIASTRES par année.

The Weekly Pilot, Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes.—Souscription, TROIS PIASTRES par année.

W. H. HIGMAN & T. DONOGHUE. Imprimeurs, Éditeurs et Propriétaires.

Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont exécutés proprement à ce Bureau. 13 avril.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES-MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir:—

1. Un emplacement situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Orange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens; lequel dit emplacement est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. Un emplacement situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens.

3. Une terre située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâti de Maison Étable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROSTALD CHARRIER Ecr. Avocat, No. 15 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848.—q.

CLOCHES D'ÉGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire va. L'air de PARIS ou de LONDRES des cloches d'Église, l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'il pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. Hudon, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 4 Chaque insertion subséquente, 0 0 10 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Cie., libraire. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. F. MARTINEAU, Ptre. Vic. Ste. Anne, M. D. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.